

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024

/

### Délibération n° 2024D46

Le Conseil communautaire, convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 25 mars 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

#### Présents : 35

**AIZENAY** : F. ROY, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, F. MORNÉ, I. GUÉRINEAU

**APREMONT** : G. CHAMPION, S. BUFFÉTAUT

**BEAUFOU** : J-Ph. BODIN

**BELLEVIGNY** : N. DURAND-GAUVRIT, F. FLEURY

**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : V. JOLLY

**FALLERON** : G. TENAUD, Y. HERBERT

**GENETOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU

**GRAND'LANDES** : M. GUILBAUD

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS

**MACHE** : C. NEAU

**PALLUAU** : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, C. GUINAUDEAU

N. KUNG, C. RENARD

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET

#### Absents excusés : 12 dont 7 pouvoirs

**AIZENAY** : S. ADELEE pouvoir à F. ROY, C. BARANGER pouvoir à I. GUÉRINEAU, Ph. CLAUTOUR pouvoir à R. URBANEK

**BEAUFOU** : D. HERMOUET pouvoir à J-Ph. BODIN

**BELLEVIGNY** : Ph. BRIAUD, S. PLISSONNEAU, J. ROTUREAU

**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU pouvoir à V. JOLLY

**GENETOUZE (LA)** : S. GUIDOUX

**MACHE** : F. RAGER pouvoir à C. NEAU

**POIRE-SUR-VIE (LE)** : Ph. SEGUIN pouvoir à M. CHARRIER-ENNAERT

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Ch. DURAND

#### Absents : 2

**AIZENAY** : Ch. GUILLET

**BELLEVIGNY** : M-D. VILMUS

### **Objet : Acquisition – Parking à Bellevigny : SAS PRIVAT.**

Madame la Vice-Présidente indique que, parallèlement au projet d'acquisition de la Gare de Bellevigny et de l'ensemble de bureaux appartenant à la SCI LEOPOLD, il apparaît pertinent pour la CCVB de se porter acquéreur d'un parking actuellement privé idéalement positionné entre la gare et l'ensemble de bureaux. L'acquisition de cette parcelle permettra en effet d'engager un projet d'aménagement global.

Ce parking est situé sur la parcelle cadastrée AE n°12 d'une superficie de 995 m<sup>2</sup> situé Boulevard de l'Industrie à Bellevigny et appartenant à la SAS PRIVAT.

Le bien a fait l'objet d'une estimation du service des Domaines (2023-85019-88815). La valeur vénale de cette parcelle est fixée à 20 000 € hors taxes, hors droits.

**Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver les conditions d'acquisition de la parcelle référencée AE 12 d'une superficie de 995 m<sup>2</sup> située : Boulevard de l'Industrie - 85170 Bellevigny auprès de la SAS PRIVAT pour un montant de 20 000 € HT, net vendeur.
- D'autoriser le Président ou son représentant et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.



- De préciser que la dépense sera imputée au budget général.

.....

Pour copie conforme au registre  
Le vingt-six mars deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,  
**Guy PLISSONNEAU**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 29/03/2024.  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

